



Reprise conge parental modificatin contrat

Par **nini59470**, le **01/01/2012** à **08:37**

Bonjour, je suis actuellement en congé parental. Je dois reprendre en mai 2012. j'ai récemment vu mon directeur car ayant eu un changement de direction et n'ayant pas été au courant, j'ai écrit en souhaitant le rencontrer. Nous avons parlé de ma reprise. mon contrat est un temps partiel en CDI. et mon employeur souhaite augmenter mon contrat à temps plein. Je ne sais quoi faire car mon temps partiel me suffit amplement. j'ai 3 enfants habite en campagne je dois faire 1/2 de route, je n'ai trouvé aucune nounou de disponible donc c'est la catastrophe. Je dois de refuser l'augmentation de contrat. merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **01/01/2012** à **12:36**

[citation]ai je dois de refuser l'augmentation de contrat rnrn[/citation]rnrnVous faites comme vous voulez mais il ne faudrait pas que votre refus devienne la cause d'un licenciement.rnrnMettez "cartes sur table" avec votre employeur en expliquant pourquoi un temps complet vous poserait des problèmes et vous verrez sa réaction.rnBonne chance.rnrnUn spécialiste du droit du travail va certainement vous répondre.